

[http://www.youtube.com/watch?v=AAyyp\\_zeWtE](http://www.youtube.com/watch?v=AAyyp_zeWtE)

## **Comprendre la dette publique en quelques minutes**

Depuis plusieurs décennies, la dette publique à laquelle sont confrontés des pays développés n'a cessé de croître <sup>1</sup>.

Cette dette publique généralisée pousse la plupart de ces gouvernements à pratiquer de sévères coupes budgétaires dans l'ensemble des services publics tels que l'éducation, la justice, les retraites, la culture, les protections sociales, ce qui a un impact néfaste sur la majorité de la population.

Il serait donc important de comprendre la cause d'un tel endettement.

Cette vidéo vous donnera les clés pour comprendre l'origine de cette dette publique globalisée qui, contrairement à la croyance populaire, ne se résume pas simplement à des dépenses excessives de l'Etat.

La vérité est quelque peu différente et gagne à être connue.

Quelques minutes de votre attention et l'origine de la dette publique ne sera plus un mystère pour vous.

### **1<sup>re</sup> étape comprendre le système monétaire**

Définition de la monnaie fiduciaire.

La monnaie fiduciaire, vous la connaissez bien.

Elle se trouve dans votre porte-monnaie et vous l'utilisez régulièrement lors de vos divers achats.

Cette monnaie existe depuis l'antiquité sous la forme de pièces de métaux suffisamment rares pour qu'une confiance

---

<sup>1</sup> Transcription : Eric Vilain.

totale puisse leur être accordée. Confiance indispensable pour les échanges commerciaux.

Au 20<sup>e</sup> siècle un métal occupait toujours une place primordiale dans les échanges commerciaux : l'or. En effet, chaque pièce et billet possédait théoriquement son équivalent en or quelque part dans une banque.

De plus, les pays devaient se régler entre eux directement avec des lingots de ce métal précieux.

D'une certaine manière, on pouvait donc dire que la monnaie fiduciaire de l'époque était l'or.

Depuis les accords de Jamaïque de 1973 les monnaies ne sont plus rattachées à aucun métal précieux. Les pays se paient désormais entre eux avec leurs propres monnaies entre lesquelles il existe un taux de conversion évalué par le marché des changes.

La nouvelle monnaie fiduciaire sont donc ces pièces et billets que vous avez dans votre porte-monnaie.

Or une différence importante entre l'or et la monnaie c'est que l'or est disponible en quantité limitée alors que la monnaie peut être créée à volonté par les banques centrales de chaque Etat.

Un Etat peut-il vraiment profiter indéfiniment de cette création monétaire ? Pas vraiment.

Car si un état achète plus qu'il ne vend, alors le taux de conversion entre sa monnaie et celle du pays vendeur évoluera à ses dépens.

Il lui sera donc de plus en plus difficile d'importer des marchandises car elles lui coûteront de plus en plus cher. Ce phénomène s'appelle la dévaluation.

De plus, si la masse monétaire croît plus vite que l'économie réelle alors l'argent inondera les commerces et perdra de sa valeur car il sera disponible à tous, vendeurs et acheteurs en plus grande quantité.

Cela se traduit pas une augmentation généralisée des prix.

Ce phénomène s'appelle l'inflation.

## Définition de la monnaie scripturale

Bien moins connue, il y a aussi la monnaie scripturale.

Pour bien la comprendre, faisons un petit saut dans l'histoire.

Au 17<sup>e</sup> siècle, les orfèvres étaient chargés de garder les possessions des riches familles et commerçants dans leurs coffres.

Disposant d'une énorme quantité de ressources inexploitées, les orfèvres prêtaient une partie de ces richesses dans le but de les récupérer, accompagnées d'un juteux intérêt.

Mais lorsqu'ils prêtaient ces richesses, ils ne les prêtaient pas matériellement, mais au moyen de lettres de change.

Plus faciles à transporter, ces lettres pouvaient être échangées à tout moment par les richesses qu'elles représentaient. Or, ces échanges avaient rarement lieu, car les lettres, disposant d'une crédibilité suffisante, étaient utilisées comme une monnaie à part entière.

Ainsi, malgré les prêts, il restait toujours des richesses dans les coffres des orfèvres. Donc, pourquoi ne pas prêter plus de lettres qu'il n'y a de richesses dans le coffre ? Cela procurerait d'autant plus d'intérêts à empocher et tant que les emprunteurs ne viendraient pas tous en même temps échanger leurs lettres de change ce système fonctionnerait.

Et c'est ainsi que les orfèvres devinrent banquiers, prêteurs d'argent qu'ils ne possédaient pas et surtout, qui *n'existait* pas.

Le système bancaire d'aujourd'hui fonctionne de la même manière.

Les orfèvres sont les banques.

Les richesses dans les coffres sont la monnaie fiduciaire.

Et les lettres de change sont la monnaie scripturale.

Lorsque vous faites un emprunt dans une banque, cette dernière ne vous donne pas une partie de la monnaie fiduciaire de ses épargnants mais vous donne de la monnaie scripturale qui est créée quand le crédit est généré et disparaît lorsque le crédit est remboursé.

Elle peut à tout moment être échangée par de la vraie monnaie fiduciaire mais comme pour l'orfevre, cela se produit assez peu.

Les banques peuvent donc prêter plus qu'elles ne possèdent,

On estime aujourd'hui que les réserves fiduciaires des banques ne sont que de 15%. Cela veut dire que les banques prêtent environ six fois plus qu'elles ne possèdent.

Cette particularité du système bancaire s'appelle le système des réserves fractionnaires.

## **Résumons**

La monnaie fiduciaire est créée dans les banques centrales qui sont des institutions gouvernementales.

Les pièces et billets, qui sont une forme de monnaie permanente, font partie de la monnaie fiduciaire.

La monnaie scripturale est créée par les banques commerciales dont la plupart sont des banques privées.

Cette création ne peut avoir lieu que lorsqu'un emprunt est émis.

Par conséquent, cette monnaie n'existe que dans le cadre d'une dette.

## **L'origine de la dette publique.**

L'article 123 du traité de Lisbonne.

Il y a une légère correction à apporter à ce que nous venons de voir.

Il a été dit que les États peuvent créer autant d'argent qu'ils le souhaitent à l'aide de leurs banques centrales.

Cela n'est plus vrai.

L'article 123 du traité de Lisbonne, signé par tous les membres de l'Union européenne stipule qu'il est interdit à la banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, de prêter de l'argent à toute institution étatique.

Cet article existait déjà dans le traité de Maastricht et aussi dans la loi française depuis 1973.

Cet article est *très important* car il force les États à se financer sur le marché financier, c'est-à-dire les banques commerciales entre autres. Et si ces banques ne disposent pas de suffisamment de fonds, pas de souci : *elles*, sont autorisées à faire appel aux banques centrales.

Quelles conséquences cela a-t-il sur la monnaie ?

Toute économie en croissance a besoin d'une croissance raisonnable de sa masse monétaire.

Or le système qui vient d'être décrit fait des banques commerciale les principaux intermédiaires pour la création monétaire.

En effet, les ménages, les entreprises et les États ne peuvent faire appel qu'au marché financier pour se financer.

Par conséquent, la monnaie des banques commerciales, c'est-à-dire la monnaie scripturale, devient le principal outil de financement de toute la nation. Cela est vrai même si une banque commerciale fait appel à une banque centrale.

Car pour toute monnaie fiduciaire émise, la banque commerciale pourra émettre une quantité bien plus grande de monnaie scripturale.

Ainsi on peut comprendre que aujourd'hui plus de 90% de la monnaie en circulation dans l'économie n'est autre que de la monnaie scripturale. On peut donc en conclure que l'essentiel du pouvoir de création monétaire est détenu par les banques commerciales.

## **L'origine de la dette publique**

Parlons d'un impact important de ce système monétaire : la dette.

Comme nous venons de le voir, plus de 90 % de la masse monétaire est constituée de monnaie scripturale.

Or comme nous l'avons aussi déjà vu, la monnaie scripturale n'existe que dans le cadre d'une dette.

Par conséquent, si toute l'économie est inondée de monnaie scripturale, alors toute l'économie est endettée.

Ce qu'il est important de comprendre, c'est que cette dette est la conséquence naturelle de notre système monétaire. Elle n'est pas du tout dû à un excès dépensier de la société mais simplement dû au fait que la création monétaire n'est possible que par le crédit.

Si cette masse de monnaie scriptural était remplacée par de la monnaie fiduciaire permanente, la masse monétaire serait la même, et l'inflation serait donc du même ordre, alors que la dette totale de la société serait, elle, beaucoup plus faible.

Pour exemple :

Le dette totale américaine, publique plus privée est aujourd'hui d'environ 60 000 milliards (60 000 000 000 000) de dollars. Une dette colossale, qui n'est pas détenue uniquement par les pays étrangers, mais aussi et surtout par les propres banques américaines.

Maintenant, voyons ce que serait la dette française si l'Etat pouvait s'endetter auprès de sa banque centrale au lieu d'emprunter sur les marchés financiers.

Première chose à savoir, lorsque l'on fait un emprunt dans une banque commerciale, il faut rémunérer la banque. Cette rémunération, c'est le taux d'intérêt.

Par contre, lorsqu'un Etat emprunte à sa banque centrale, il n'y a *personne* à rémunérer, car l'Etat crée en quelque sorte de l'argent pour lui-même.

Il n'y a donc pas de taux d'intérêt.

L'Etat français empruntait à taux zéro avant 1973.

Pour comprendre l'effet des emprunts auprès du marché financier, nous devons donc évaluer l'impact de ce taux d'intérêt.

C'est simple à calculer. Lorsque l'on somme ce qu'a payé l'Etat français en intérêts seuls depuis 1973, on obtient un chiffre d'environ 1 400 milliards (1 400 000 000 000) d'euros.

Une sacrée somme surtout comparée à la dette publique française actuelle, qui est d'environ 1 500 milliards (1 500 000 000 000) d'euros.

En d'autres termes, l'essentiel de la dette publique peut s'expliquer *uniquement* par le système de création monétaire actuel basé sur le crédit avec intérêt.

Et ceci sans faire intervenir les dépenses publiques, la sécurité sociale ou le manque de compétitivité, qui pourtant en sont les causes les plus communément admises.

## **Conclusion**

Synthétisons le contenu de cette vidéo.

Il y a quelques décennies, les États pouvaient payer leurs investissements par des emprunts à taux zéro auprès de leurs banques centrales, ce qui constituait de la création monétaire.

Ils doivent désormais emprunter aux banques commerciales à taux non nul, ce qui, en général, constitue aussi de la création monétaire.

Cette obligation procure au monde financier une source de revenus *colossale* et le pouvoir d'influencer les gouvernements du fait de ce rôle incontournable pour le financement des nations.

La création monétaire par le crédit, avec intérêt, produit un endettement inévitable et croissant de la société et du pouvoir public.

Cet endettement, qui est en général perçu comme une défaillance du pouvoir public, le discrédite énormément, affecte sa souveraineté et limite ses possibilités d'action alors qu'il n'est dû qu'à un privilège considérable accordé aux banques commerciales.

Comprenez-le bien : ce système monétaire n'est rien d'autre qu'une arnaque monumentale qui fait la fortune de quelques-uns au détriment de tous les autres.

Il ne doit son existence qu'à l'ignorance du plus grand nombre ; c'est pourquoi vous devez vous informer et informer votre entourage.

En partageant cette vidéo, par exemple.

Si vous désirez en savoir plus sur le sujet, ou si vous êtes dubitatif, alors, renseignez-vous, quasiment rien de ce qui est dévoilé dans cette vidéo n'est un secret ? Vous trouverez aisément des réponses à vos questions, et des liens vous seront fournis pour vous aider dans vos recherches.

Merci de votre attention.

\* \* \* \* \*

### ***Article 123 du traité de Lisbonne***

« Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux Banques centrales des États membres, ci-après dénommés « Banques centrales nationales », d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres; l'acquisition directe, auprès d'eux par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »